



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

atteintes à la vie privée

Question écrite n° 115886

Texte de la question

Mme Marie-Josée Roig appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les conséquences du développement de la géolocalisation dans la société numérique. Le développement de la technologie de géolocalisation et les récentes dérives qui ont pu être constatées en la matière engendrent des risques certains pour la vie privée de nos concitoyens. Malgré les opérations de sensibilisation déjà menées par les autorités administratives compétentes auprès des usagers de la téléphonie mobile il faut constater que des interrogations subsistent quant à l'encadrement de cette technologie. Elle souhaiterait donc connaître sa position cette question.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Josée Roig](#)

Circonscription : Vaucluse (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115886

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8309

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)